À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 13 septembre 2022 à 19h sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Audrey Blondin-Lebel (siège 1)
Danielle Joly (siège 2)
Andrée Beaulieu (siège 3)
Marc Champagne (siège 4)
Mélanie Lampron (siège 5)
André Benoît (siège 6)

formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Luc Diotte, madame Lyz Beaulieu, greffière-trésorière est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Seize (16) citoyens(nes) sont aussi présents(es)

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

L'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue à 19 h.

**ASSERMENTATION DE MADAME ANDRÉE BEAULIEU**

Madame Lyz Beaulieu à titre de présidente d'élection procède à l'assermentation de madame Andrée Beaulieu nouvellement élue au siège 3.

La présidente d'élection félicite madame Andrée Beaulieu et lui souhaite un bon mandat pour les trois ans à venir. Le conseil de la municipalité est maintenant complet.

## 2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire procède à la vérification et à la conformité du quorum et déclare l'assemblée ouverte.

**22-09-280** **3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

**ET RÉSOLU** de reporter le point 5.1 Adoption des procès-verbaux et d'adopter l'ordre du jour tel que modifié

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

Monsieur le maire déclare la période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présentement ouverte.

## 5. LÉGISLATIF

**22-09-281** **APPUI À LA RÉSOLUTION 234-03-08-2022 DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE**

**RÉDUCTION DES SERVICES DE L'URGENCE AU CENTRE DE SERVICES DE RIVIERE-ROUGE ET DÉTOURNEMENT DES AMBULANCES VERS D'AUTRES CENTRES HOSPITALIERS - RÉACTION DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE**

**CONSIDÉRANT** que le centre hospitalier de Rivière-Rouge désert une clientèle bien plus large que la seule population de la Ville de Rivière-Rouge, soit les municipalités du sud de la MRC d'Antoine-Labelle, comme la municipalité de Nominingue, la municipalité de La Macaza, la municipalité de L'Ascension ou encore la municipalité de Lac-Saguay, mais aussi certaines autres de la MRC des Laurentides, telles que la municipalité de Labelle et la municipalité de La Minerve, le tout ci-dessous nommé les municipalités de la Rouge;

**CONSIDÉRANT** que la population des municipalités de la Rouge est composée d'environ 13 171 résidents permanents, mais de plus de 26 500 personnes lors des fins de semaines et congés saisonniers, puisque la population de ces municipalités double avec les villégiateurs, et ce, sans compter les touristes de passage;

**CONSIDÉRANT** que l'âge moyen de la population des municipalités de la Rouge est plus élevé que la moyenne québécoise, ce qui accentue l'importance de la disponibilité et de la proximité des soins médicaux;

**CONSIDÉRANT** le communiqué de presse du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides du 13 juillet 2022 annonçant la réduction des services de nuit à l'urgence de l'hôpital du Centre de services de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h, et ce, dès le 18 juillet 2022;

**CONSIDÉRANT** la note de service du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides du 13 juillet 2022, adressée aux entreprises ambulancières des Laurentides, annonçant le détournement de tous les transports par ambulance de la région vers les centres hospitaliers de Mont-Laurier ou de Sainte-Agathe dès le 18 juillet 2022, à l'exclusion expresse de celui de Rivière-Rouge, sauf circonstances exceptionnelles;

**CONSIDÉRANT** que ce réacheminement des patients des municipalités de la Rouge vers des centres hospitaliers plus éloignés a un impact considérable sur le coût du transport ambulancier que ceux-ci doivent défrayer;

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de ces frais excédentaires, plusieurs patients sont susceptibles de refuser un transport ambulancier vers un centre hospitalier, alors que leur état de santé l'aurait exigé, ce qui, dans certains cas, pourra avoir des conséquences fatales;

**CONSIDÉRANT** que le centre hospitalier de Rivière-Rouge doit être accessible en tout temps pour la population vivant à proximité, sans l'obliger à se déplacer vers un autre centre situé à une distance supérieure à 60 kilomètres;

**CONSIDÉRANT** le taux d'occupation du service d'urgence des centres hospitaliers de Mont-Laurier et de Sainte-Agathe, qui dépasse largement le seuil acceptable;

**CONSIDÉRANT** l'impact négatif du réacheminement de la clientèle avoisinante de la Ville de Rivière-Rouge sur les opérations de ces autres centres hospitaliers, notamment en augmentant directement le taux d'occupation des services d'urgence et incidemment, la qualité des services rendus aux bénéficiaires;

**CONSIDÉRANT** le manque d'équipements spécialisés disponibles au centre hospitalier de Rivière- Rouge ainsi que la désuétude de ceux en place, rendant le centre hospitalier non-attractif pour le personnel, notamment pour les médecins spécialistes nouvellement diplômés, et affectant ainsi les services médicaux offerts à la population;

**CONSIDÉRANT** les nombreux investissements au niveau des infrastructures afin de maintenir le centre hospitalier de Rivière-Rouge en bon état;

**CONSIDÉRANT** que, malgré les multiples demandes des intervenants du milieu des soins depuis bon nombre d'années, les préoccupations et difficultés eu égard à l'offre de services en soins de santé au centre hospitalier de Rivière-Rouge restent lettre morte auprès du gouvernement provincial et du Centre intégré de santé et des services sociaux des Laurentides;

**CONSIDÉRANT** que la question des soins de santé est un enjeu vital pour quiconque, mais plus encore pour la population vivant en région éloignée;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Mélanie Lampron

**ET RÉSOLU** à l'unanimité :

De demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, que tous les services de l'urgence du centre hospitalier de Rivière-Rouge soient remis disponibles et opérationnels en tout temps et que les ambulances soient autorisées à se rendre au centre hospitalier de Rivière-Rouge lorsqu'il s'agit du centre le plus proche, et ce, pour tous types d'interventions.

De demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, qu'une rencontre avec les différents intervenants de la région, dont la Ville de Rivière-Rouge, soit tenue afin de trouver des solutions au problème d'accessibilité et de disponibilité des soins de santé vécu par la population de la MRC d'Antoine-Labelle.

Que le gouvernement s'engage à investir à court terme dans les équipements de soin de santé pour le centre hospitalier de Rivière-Rouge.

De transmettre copie de la présente résolution aux partis d'opposition de l'Assemblée nationale du Québec, à la députée de la circonscription de Labelle, M$^{me}$ Chantale Jeannette, à la MRC d'Antoine-Labelle, aux municipalités de celle-ci, à la municipalité de Labelle et à la municipalité de La Minerve pour obtenir leur appui;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22-09-282** **APPUI À LA RÉSOLUTION 12178-2022 DE LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Danielle Joly

**ET RÉSOLU** de demander à la MRC d'Antoine-Labelled'appuyer la Municipalité de Chute-St-Philippe dans ses démarches auprès du gouvernement provincial dans son projet d'aire protégée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22-09-283** **LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Andrée Beaulieu

**ET RÉSOLU** que le maire Luc Diotte délègue son pouvoir et les responsabilités de la Loi sur l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels à la directrice générale madame Lyz Beaulieu qui agira en conséquence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6.GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

**22-09-284** **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2022**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller André Benoît

**ET RÉSOLU QUE** les comptes à payer pour le mois d'août 2022 provenant de la liste sélective des chèques pour les postes du Conseil : de l'Administration pour un montant de **5 505,75 $**; du Centre communautaire pour un montant de **454,10 $**; de la Voirie et Travaux publics pour un montant de **8 435,84 $**; de l'Urbanisme pour un montant de **921,97 $**; de l'Aqueduc et Eau potable pour un montant de **3 687,42 $**; pour l'Hygiène du milieu pour un montant de **852,10 $**; pour le Développement, Parcs, Patinoire et Plage pour un montant de **10 942,03 $**; pour la Bibliothèque pour un montant de **770,85 $**; d'Immobilisations : chemin Diotte pour un montant de **607,50 $** et chemin Kiamika pour un montant **112 523,30 $**; totalisant un de montant de **144 700,86 $** soient acceptés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITE**

**22-09-285** **ACCEPTATION DES PAIEMENTS ACCÈS D, DU 31 AOÛT 2022**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller André Benoît

**ET RÉSOLU QUE** les comptes à payer pour les fournisseurs provenant de la liste suggérée des paiements totalisant la somme de **123 913,23 $** portant les numéros L2200218 à L2200224 et L200226 à L2200235 et L2200237 à L2200239 ainsi que L2200241 et L2200242 et totalisant une somme de **20 787,63 $** portant les numéros C2201057 à C2201077 pour un montant total de **144 700,86 $** soient acceptés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22-09-286 REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1er AU 31 AOÛT 2022**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

**ET RÉSOLU** d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1er au 31 août 2022 totalisant la somme de **43 828,39 $.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22-09-287 AUGMENTATION DE LA LIMITE DE CRÉDIT POUR LES TRANSACTIONS COURANTES SUR LA CARTE VISA**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller André Benoît

**ET RÉSOLU** de demander à Visa Desjardins d'augmenter la limite de crédit pour les transactions courantes sur la carte de crédit 4530 xxxx xxxx 5018 à 5 000$ afin de permettre à la directrice générale Lyz Beaulieu de procéder aux achats et pourvoir au besoin de la municipalité, tout en respectant la délégation sur le contrôle et suivi budgétaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22-09-288 POLITIQUE DE CONTENU ET DE PUBLICATION DU BABILLARD**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Danielle Joly

**ET RÉSOLU** d'accepter la politique de contenu et de publication du babillard telle que présentée ci-dessous :

## BULLETIN MUNICIPAL « LE BABILLARD »
## POLITIQUE DE CONTENU ET DE PUBLICATION

1. **IDENTITÉ**
   1.1 Le bulletin d'information est accessible gratuitement à l'ensemble des citoyennes et citoyens.
   1.2 Le bulletin d'information n'est pas relié à un parti politique ni à un organisme gouvernemental.

2. **CONTENU ET PRIORITÉS**
   2.1 Le bulletin d'information diffuse en priorité les articles de la municipalité et des organismes communautaires.
   2.2 Le comité du Babillard se réserve le droit de publier tout autre communiqué ou nouvelle en fonction de l'intérêt collectif de l'article pour le public cible et de l'espace disponible.
   2.3 Les organismes doivent soumettre leurs articles et leurs photos avant la date de tombée.
   2.4 Le comité du Babillard se réserve le droit de refuser ou de reporter la publication de tout article ne respectant pas les critères de format, de la tombée ou du volume du bulletin.
   2.5 Les textes, une fois déposés, deviennent la propriété du bulletin.
   2.6 Le comité se réserve le droit de refuser les articles de nature sexiste, raciste, militant, tendant à manquer de respect envers les lectrices et lecteurs du bulletin ou atteignant à la réputation de quiconque.
   2.7 Le comité se réserve le droit d'abréger et de corriger les articles.

3. **ÉTHIQUE PUBLICITAIRE**
   3.1 Le bulletin d'information pourra diffuser de la publicité après approbation du comité
   3.2 Toute publication provenant d'un commerce, d'une entreprise ou liée à la vente de produits ou de services entre dans la catégorie publicité.

4. **RESPONSABLE DE SON APPLICATION**

4.1 La direction générale est responsable de l'application de cette politique.

4.2 La direction générale est responsable de l'analyse des demandes, des commentaires, du contrôle des résultats et des recommandations de modifications en cas de besoin.

5. **ENTRÉE EN VIGUEUR**

5.1 La présente politique sera mise en application au moment de son adoption par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles. Elle est modifiable par résolution du conseil municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22-09-289** **FORMATION PARCOURS EN LEADERSHIP – NOUVELLE ÉLUE**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Mélanie Lampron

**ET RÉSOLU** d'inscrire la conseillère Andrée Beaulieu à une formation du parcours en leadership – nouvelle élue dispensée par la FQM au montant de 455,30 $.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22-09-290** **FORMATION COMPORTEMENT ÉTHIQUE**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Mélanie Lampron

**ET RÉSOLU** d'inscrire la conseillère Andrée Beaulieu à une formation obligatoire sur le comportement éthique dispensée par la FQM au montant de 229,95 $.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 7.RESSOURCES HUMAINES

## 8. URBANISME ET DU MILIEU

**22-09-291**

**CESSION – ANCIENNE ROUTE 35 À M. LUC DIOTTE**

Monsieur le maire Luc Diotte déclare son conflit d'intérêt dans ce dossier et cède sa place au maire-suppléant monsieur André Benoît, il est 19 h 23.

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande visant à acquérir une partie de la vieille route 35, située en front de la propriété du lot 5 562 403 appartenant à M. Luc Diotte sur le chemin du Lac aux Bouleaux ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est d'accord avec cette cession puisque le demandeur entend payer tous les frais relatifs à cette cession (notaire et arpentage du terrain) ainsi qu'à obtenir toutes autres autorisations nécessaires s'il y a lieu ;

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Mélanie Lampron

**ET RÉSOLU** d'autoriser la cession de la partie de l'ancienne Route 35 en front du lot 5 562 403 en faveur de M. Luc Diotte.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le maire réintègre son siège à 19 h 30

## 9. ENVIRONNEMENT

## 10. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

**22-09-292** **PERMANENCE RENÉ DIOTTE**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Marc Champagne

**ET RÉSOLU** que suite à l'évaluation positive du travail de monsieur René Diotte, celui-ci obtient sa permanence au sein de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22-09-293** **EMBAUCHE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR-MÉCANICIEN**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

**ET RÉSOLU** que suite à l'affichage d'un poste de chauffeur-opérateur la municipalité a procédé aux entrevues des candidats et après analyses le comité de Ressources humaines recommande au conseil proposer de procéder à l'embauche de monsieur Pascal Desormeaux pour combler le poste de chauffeur-opérateur. Monsieur Desormeaux est également mécanicien de formation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22-09-294** **APPEL DE CANDIDATURE JOURNALIER-PATINOIRE**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Mélanie Lampron

**ET RÉSOLU** de procéder à l'affichage à l'interne et l'externe du besoin à combler le poste de journalier – patinoire 28 heures/semaine.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22-09-295** **OCTROI D'HEURES POUR LE SERVICE INGÉNIERIE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR LES TRAVAUX 2023**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller André Benoît

**ET RÉSOLU** d'octroyer 200 heures au service d'ingénierie à la MRC d'Antoine-Labelle, afin que l'équipe puisse compléter les documents pour les plans et devis du chemin Tour du Lac, et procéder à l'analyse des travaux qui seront proposé au conseil pour le Chemin de la Presqu'Île et chemin Kiamika (phase3).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22-09-296** **OCTROIE DU CONTRAT DE PULVÉRISATION DES CHEMINS KIAMIKA ET DIOTTE**

**ATTENDU QU'**un processus d'appel d'offre sur invitation a été envoyé à la Firme ACI et à Firme ALI construction

| RÉSULTATS DES SOUMISSIONS | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Fournisseurs** | **Travaux** | **Mètres carrés** | **Montant** | **Total** | **Grand total** |
| Firme ACI inc. | Pulvérisation | 25 000 | 0,98$ | 24 500$ | **24 500,00$** |
| | Profondeur d'enrobé à pulvériser | | | | |
| Firme ALI Construction | Pulvérisation | 25 000 | 1,23$ | 30 750,00$ | **34 350,00$** |
| | Profondeur d'enrobé à pulvériser | | | 3 600,00$ | |

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller André Benoît

**ET RÉSOLU** d'octroyer au plus bas soumissionnaire soit la Firme ACI, le contrat de pulvérisation pour les sections de nos travaux sur les chemins Kiamika et Diotte.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 11. LOISIRS ET CULTURE

## 12. VARIA

Monsieur André Benoît profite de l'occasion pour inviter les citoyens(nes) à une conférence de presse le 14 septembre suivi d'une manifestation afin de faire des pressions pour permettre à la région de conserver la Pisciculture de Lac-des-Écorces, puisque les poissons produits sont nécessaires pour l'ensemble du Québec.

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

**22-09-297** **14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Marc Champagne

**ET RÉSOLU** qu'étant donné que l'ordre du jour est épuisé, que la séance soit levée à 20 h 05.

| | |
|---|---|
| **Luc Diotte**<br>**Maire** | **Lyz Beaulieu**<br>**Directrice générale** |

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

**Luc Diotte**
**Maire**

Je, Lyz Beaulieu, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

**Lyz Beaulieu**
**Greffière-trésorière**